

CITATION

ORDRE GÉNÉRAL N° 91



Par application des dispositions du décret N° 56 371

du 11 Avril 1956,

Le Général d'Armée Aérienne CHALE, Commandant en Chef les Forces en Algérie

CITE à l'Ordre du CORPS D'ARMÉE,

Le Sous-Lieutenant BELLAROT Jean-Jacques - 2/75ème Régiment d'Infanterie de Marine.

Pour le motif suivant :

" Chef de section de combat, d'un dynamisme et d'une combativité remarquables. S'est particulièrement mis en valeur, - le 26 mars 1959 à KIATINE (Secteur de COLLO) en poursuivant un élément rebelle qui abandonna des munitions et des documents, - le 7 avril 1959 près de DJENANE HADJEL (Secteur de COLLO) en permettant grâce à une embuscade judicieuse, la mise hors de combat d'un rebelle et la saisie d'une bombe, - le 2 septembre 1959, dans la région de TAMEDDA (Secteur de COLLO) en prenant à partie avec sa section une bande adverse, mettant six rebelles hors de combat et saisissant trois armes, - le 14 novembre 1959 près d'EL MERDJ (Secteur de COLLO) en participant à la saisie de deux armes et à la mise hors de combat d'un armurier adverse. S'est à nouveau distingué au cours d'une opération dans la région des BENI SBIHI (Secteur de COLLO) du 21 au 25 novembre 1959 en mettant quatre rebelles hors de combat. A participé à la destruction d'un poste de commandement adverse et s'est emparé de documents. "

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec Etoile de VERMEIL.

P. A. LE Lt-Colonel BARREAU
Chef du Bureau du Personnel,

Alger, le 10 MAR 1960

Le Général de C.A. DUDOGNON
Adjoint

Signé : DUDOGNON



R. Barreau